

Objet: DM Investissement Numéro 1 - 2022\_043

Séance du mercredi 19 octobre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés:** Christelle CHAUVET

**Absents:** Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 194	Installat°, matériel et outillage techni/ Projet villages	-2245.00	
2315 - 200	Installat°, matériel et outillage techni/ Route forestière	2245.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 19/10/2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 21/10/2022

Le Maire,  
A. DUJOLS



et publication ou notification du 24/10/2022

Le secrétaire de séance,  
S. Gailhard



RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-211501754-20221019-2022_043-CE